

Madame la Maire de Bouchemaine  
Hôtel de Ville  
5 quai de la Noé  
49 080 Bouchemaine

Angers, le 21 octobre 2021

Objet : aménagements récents du lotissement « le domaine de Rochebrune »

Madame la Maire,

Nous vous remercions pour la réponse apportée le 20 septembre dernier à notre courrier du 13 septembre relatif à la mise en œuvre des travaux d'aménagement du lotissement « le domaine de Rochebrune ».

Vous confirmez dans ce courrier que la zone humide située à l'ouest de l'opération a fait l'objet d'un remblaiement, alors même que le permis imposait sa préservation et que la commune de Bouchemaine avait explicitement rappelé cet engagement en réponse aux observations émises à ce titre lors de l'enquête publique.

Cette préservation était l'une des conditions *sine qua non* à l'autorisation du projet en question.

La circonstance invoquée dans votre courrier que la zone humide en question serait peu fonctionnelle ne saurait en rien justifier cette violation flagrante de ses engagements par l'aménageur, par simple souci de faciliter l'accessibilité du chantier.

De plus, les installations de chantier qui occupent ce remblai sont susceptibles de polluer gravement le site.

S'agissant de votre engagement à ce que la zone humide en question soit compensée, nous relevons qu'il n'a fait l'objet d'aucune traduction juridique et, en tout état de cause, n'a fait l'objet d'aucune étude permettant d'assurer la faisabilité d'une telle compensation.

Conformément aux dispositions de l'article L. 481-1 du code de l'urbanisme, nous vous demandons, Madame la maire, de bien vouloir mettre l'aménageur en demeure de remettre la zone humide en question en état afin de respecter le permis accordé. Ceci permettra notamment à l'eau de retrouver son cheminement naturel sur cette parcelle.

Nous envisageons par ailleurs de porter plainte à l'encontre de l'aménageur auprès du parquet d'Angers.

Veillez agréer, Madame la Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Florence Denier-Pasquier  
Co-présidente de la Sauvegarde de l'Anjou



Copie : Préfet du Maine-et-Loire